

Arrêté ARS/GHT/31 n°2016- 888

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées,

- VU le code de la santé publique et notamment les articles L. 6132-5 et L. 1434-3, R. 6132-1 et suivants,
- VU l'article 107 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et relatif aux groupements hospitaliers de territoire,
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionale de santé,
- VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique CAVALIER en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées,
- VU le décret n° 2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire,
- VU l'arrêté n°2012-213 du 9 mars 2012 du Directeur de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon relatif au Schéma Régional d'Organisation des Soins du Languedoc-Roussillon, et ses avenants, en particulier l'arrêté ARS LR n°2015/2297 en date du 3 novembre 2015 portant adoption de l'avenant n°8 modifiant le Schéma Régional d'Organisation des Soins du Languedoc-Roussillon,
- VU l'arrêté en date du 11 décembre 2012 portant approbation du Projet Régional de Santé de Midi-Pyrénées publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région le 28 décembre 2012,
- VU l'arrêté du 2 août 2013 portant retrait partiel de l'arrêté du 11 décembre 2012 susvisé, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région le 9 août 2013,

Après réception des objectifs médicaux visés au 1° de l'article R. 6132-3 du code de la santé publique et conformément au calendrier défini à l'article 5 du décret n° 2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire des centres hospitaliers de Toulouse, Saint-Gaudens, Luchon, Muret, Lavaur, Graulhet, et CHS de Toulouse souhaitant se regrouper au sein d'un groupement hospitalier de territoire ;

ARRETE

Article 1 :

Le Groupement hospitalier de territoire « GROUPEMENT HOSPITALIER DE LA HAUTE-GARONNE ET DU TARN OUEST », est composé des établissements suivants :

- Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse, Finess EJ 310781406, sis 2, rue Viguerie, 31059 TOULOUSE Cedex 9, représenté par son directeur général, M. Raymond LEMOIGN,
- Centre Hospitalier de Saint-Gaudens, Finess EJ 310780671, sis Avenue de Saint-Plancard, 31806 SAINT-GAUDENS représenté par sa directrice, Mme Christine GIRIER DIEBOLT,
- Centre Hospitalier de Luchon, Finess EJ 310180013, sis 5 Cours des Quinconces, 31110 BAGNERES-DE-LUCHON, représenté par sa directrice, Mme Christine GIRIER DIEBOLT,
- Centre Hospitalier de Muret, Finess EJ 310786256, sis 116 avenue louis pasteur 31605 MURET, représenté par sa directrice par intérim, Mme Valérie PONS PRETRE,
- Centre Hospitalier de Lavaur, Finess EJ 810000455, sis 1, place Vialas 81502 LAVAUUR, représenté par son directeur, M. Georges RAKOTOVAO,
- Centre Hospitalier de Graulhet, Finess EJ 810000398, sis 19 rue Docteur Bastié 81301 GRAULHET, représenté par son directeur, M. Georges RAKOTOVAO,
- Centre Hospitalier Spécialisé de Toulouse, Finess EJ 310780754, sis 134, route d'Espagne, 31057 TOULOUSE, représenté par sa directrice, Mme Catherine PASQUET.

Article 2 :

La publication du présent arrêté emporte la création du comité territorial des élus locaux.

Ce comité est composé des représentants des élus des collectivités territoriales aux conseils de surveillance, des maires des communes sièges et des directeurs des établissements visés à l'article 1 du présent arrêté.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées, d'un recours hiérarchique auprès de madame la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, direction générale de l'offre de soins, 14 avenue Duquesne, 75350 Paris SP 07, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Montpellier, le 1^{er} juillet 2016

La directrice générale,



Monique CAVALIER